

s.B.13.61.Eg. - IN/va

Le 4 décembre 1973

Note de dossierAffaire Cinetel

6/11

15 h.

D'entente avec l'Ambassadeur Gelzer et M. Ritter, je téléphone à Me Patry pour lui expliquer que nous nous sommes renseignés sur l'état de l'affaire. Une expertise faite par un professeur de Lausanne, autorité éminente en la matière, a établi que certains documents étaient des faux. Le Juge d'instruction a l'intention d'inculper les représentants légaux de la TV égyptienne de faux et d'usage de faux. Comme nous l'avons appris, la défenderesse aurait la possibilité de reconnaître que les documents sont des faux et de les retirer. Nous croyons savoir que la plaignante serait prête, de son côté et dans ces conditions, de retirer sa plainte. Je prie Me Patry de considérer nos entretiens comme confidentiels.

Me Patry répond qu'il exclut que les représentants légaux de la TV égyptienne aient usé de faux ou même qu'ils aient su qu'il s'agissait de faux. Il estime grave que le Juge d'instruction inculpe les représentants d'une entité morale, une autorité étatique en l'occurrence. Lorsqu'il a eu connaissance de ce fait, Me Kassem aurait envoyé un télex au Premier Ministre égyptien pour le tenir au courant. Il paraît probable que le Président égyptien ait lui aussi reçu une copie du télex, puisqu'il se serait occupé lui-même de l'affaire à un moment donné et avant de devenir président. Nous devrions nous attendre à en être saisis par la voie diplomatique.

Ce matin, Me Patry et ses clients se sont rendus auprès du Procureur général du Canton de Genève et ils lui ont exposé leur point de vue. Me Patry aurait insisté sur

les complications diplomatiques que pourrait entraîner l'inculpation de Me Kassem et de son adjoint. Le Procureur aurait parfaitement compris la situation et il y aurait lieu de penser qu'il en a touché un mot au Juge d'instruction. Me Patry me demande si, de notre côté, nous ne pourrions pas aussi approcher le Procureur. Je le rends attentif au fait que cette affaire nous préoccupe beaucoup, à cause de ses incidences diplomatiques possibles, mais que nous ne pouvons pas nous immiscer dans une procédure judiciaire (séparation des pouvoirs).

15 h.30

M. Altenburger m'annonce la visite du Conseiller de l'Ambassade d'Egypte, M. Elkady. Comme je m'y attends, il vient dans l'affaire Cinetel et me remet un document* contenant les noms et les qualités des représentants égyptiens. L'Ambassade d'Egypte s'étonne que des hauts fonctionnaires, qui ont été convoqués pour déposer comme témoins, se voient inculpés à leur arrivée. Il serait fort regrettable qu'un incident diplomatique survienne à peu de temps de la conférence de la Paix, qui aura probablement lieu à Genève le 18 décembre prochain.

J'explique à M. Elkady ce que nous savons et je lui dis ce que nous avons entrepris. Il me remercie et reconnaît lui-même que la situation est délicate, étant donné la séparation des pouvoirs en Suisse. Il tiendra au courant l'Ambassadeur, qui l'a chargé de cette démarche et qui appréciera certainement ce que nous avons fait.

Renseignements pris auprès de M. Ritter, les hauts fonctionnaires ne jouissent pas de l'immunité diplomatique dans ce cas-ci. Vu l'importance de la chose et compte tenu des aspects politiques, l'Ambassadeur Gelzer et M. Ritter sont d'accord que nous téléphonions au Procureur général du Canton de Genève pour lui faire part de nos préoccupations.

* annexe.

J. Indermühle
J.-J. Indermühle